

AVRIL 2025

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 12 JUIN 2025

COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

En avril 2025, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 690 000 équivalents temps plein (ETP), soit 42 000 ETP de moins qu'en avril 2024, correspondant à une baisse de 5,7 % sur un an. Cette tendance se situe 1,1 point au-dessus de l'évolution moyenne observée au cours des 4 premiers mois de l'année (-6,8 %).

Dans le détail sectoriel, à l'exception de l'industrie, le travail temporaire connaît ce mois-ci une moindre dégradation dans les autres grands secteurs :

- **Transports** : avec -11,4 % par rapport à avril 2024, le secteur des transports continue d'être le plus durement touché, bien qu'en légère amélioration par rapport à mars (-15,3 %). Cette baisse significative résulte en premier lieu du recul de l'intérim particulièrement marqué dans les activités de poste et de courrier.
- **Services** : avec -7,5 % par rapport à avril 2024, les services restent significativement en déclin, mais dans une dynamique d'amélioration par rapport aux mois précédents. Les nouvelles contraintes réglementaires concernant l'intérim dans les domaines du médico-social continuent de peser fortement dans l'évolution observée.
- **Industrie** : avec -6,0 % par rapport à avril 2024, l'industrie reste orientée à la baisse avec une dégradation par rapport à mars (-3,5 %). Cette rechute en avril témoigne d'une conjoncture volatile perturbée par les incertitudes internationales.
- **Commerce** : avec -5,2 % en avril 2025 par rapport à avril 2024, malgré une baisse toujours marquée, la situation s'est améliorée comparée aux deux précédents mois, à l'unisson des tendances relatives à la consommation des ménages décrites par l'INSEE.
- **BTP** : avec +1,4 %, le BTP est le seul secteur en croissance en avril 2025 par rapport au même mois de 2024. Ce rebond modéré mais encourageant est probablement lié à la reprise des chantiers au printemps avec des conditions climatiques favorables.

Sur le plan des qualifications, le recul de l'intérim impacte plus sévèrement les cadres et professions intermédiaires (-9,3 %) ainsi que les employés (-14,3 %), tandis que les ouvriers, qu'ils soient qualifiés (-2,8 %) ou non qualifiés (-4,9 %), sont relativement moins affectés.

CONTACTS PRESSE

Dylan Julian
06.18.89.56.73
dylan.julian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
[LinkedIn Prismemploi](#)



DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION D'AVRIL 2025 PAR RAPPORT À AVRIL 2024

LES CHIFFRES CLÉS

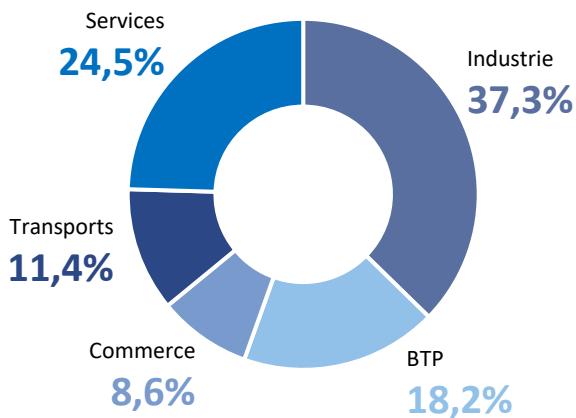
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-5,7 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans le BTP (+1,4 %), mais diminue dans le commerce (-5,2 %), l'industrie (-6,0 %), les services (-7,5 %) et les transports (-11,4 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

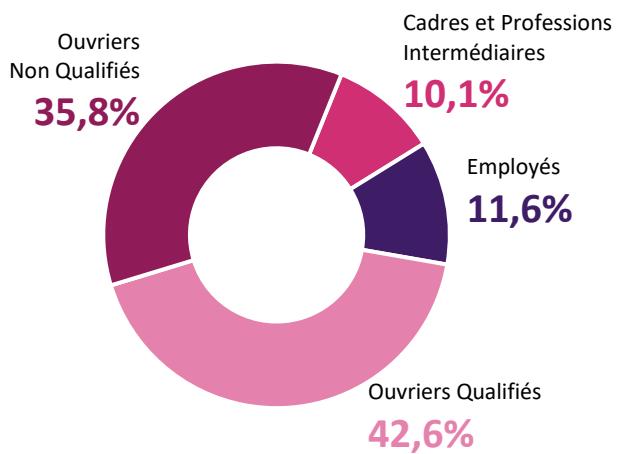


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRE PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers qualifiés (-2,8 %), les ouvriers non qualifiés (-4,9 %), les cadres et professions intermédiaires (-9,3 %) et les employés (-14,3 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification

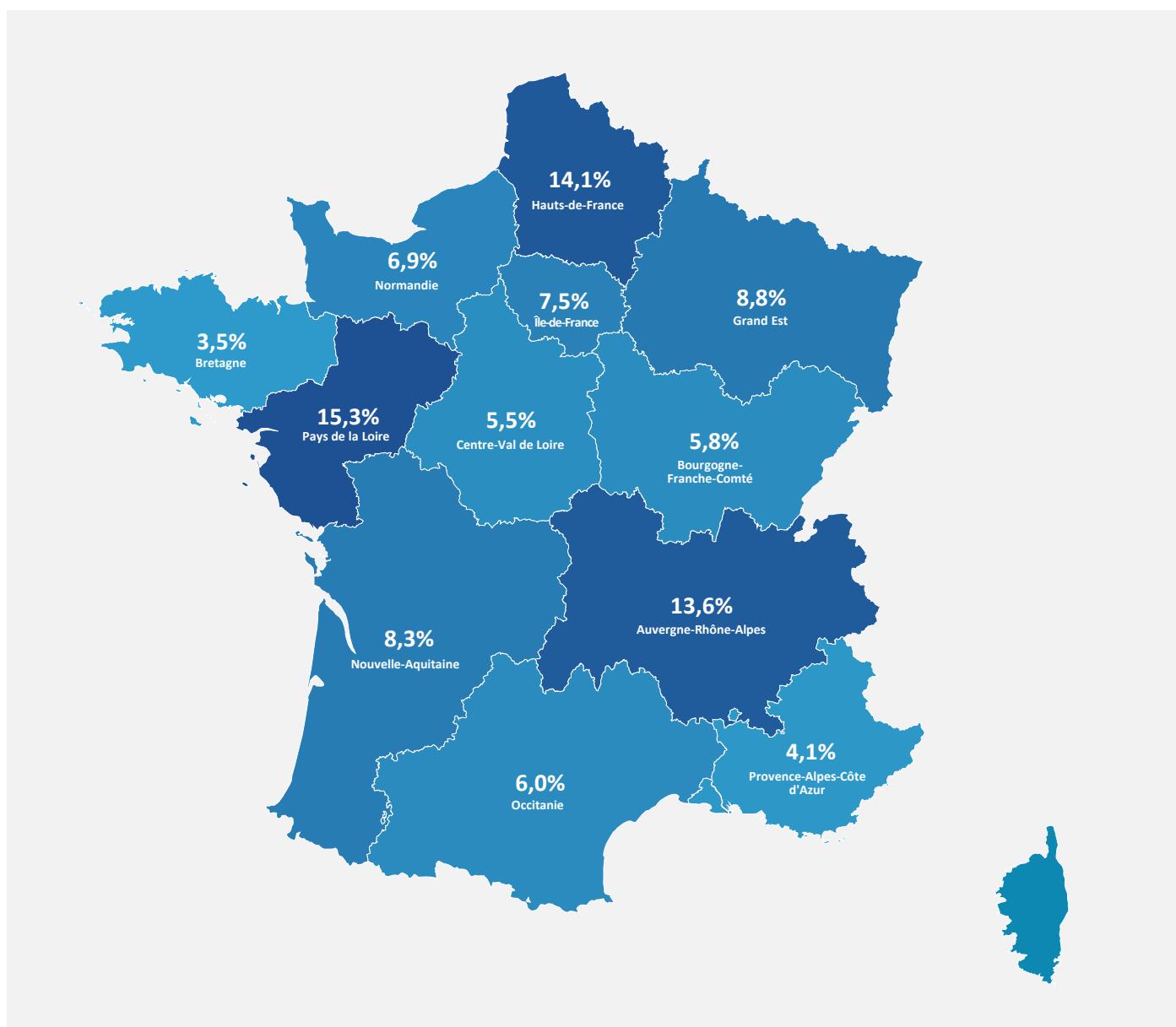


LE CDI INTÉRIMAIRE

En avril 2025, le CDI Intérimaire représente **43 700 ETP**, correspondant à **6,3 %** des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté en Pays de la Loire (11,5 %), dans les Hauts-de-France (10,6 %) et en Normandie (8,4 %). C'est en PACA, en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,7 %, 3,7 % et 3,0 % des effectifs) que ce contrat est, ce mois-ci, le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,3 %, Hauts-de-France : 14,1 %, et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,6 %.



Normandie

DONNÉES REGIONALES DE CADRAGE

CHIFFRES D'AVRIL 2025 PAR RAPPORT À AVRIL 2024

LES CHIFFRES CLÉS

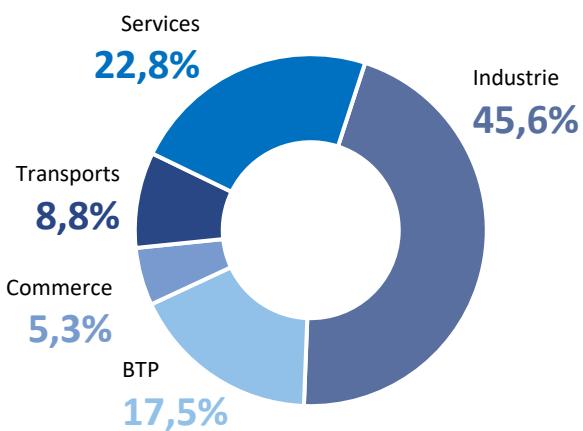
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-6,0 %) en région Normandie.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs
est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans le BTP
(+7,2 %) mais diminue dans les transports
(-1,4 %), le commerce (-3,2 %), l'industrie
(-8,1%) et les services (-12,3 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur

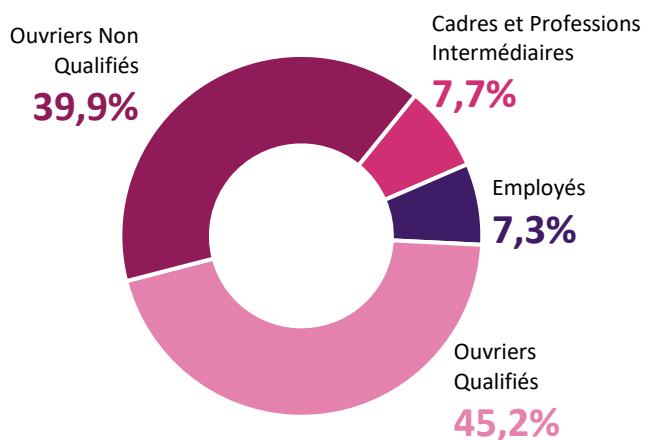


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRE PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications
est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers
qualifiés (-3,0 %), les ouvriers non qualifiés
(-7,6 %), les employés (-7,8 %) et les cadres et
professions intermédiaires (-11,9 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par qualification



Normandie

TENDANCES TERRITORIALES

	Évolution des effectifs intérimaires (y compris CDII)	Part des CDII dans l'emploi intérimaire total
Calvados	+3,4 %	8,2 %
Eure	-5,6 %	8,3 %
Manche	-2,9 %	6,6 %
Orne	-3,9 %	8,5 %
Seine-Maritime	-11,8 %	9,2 %

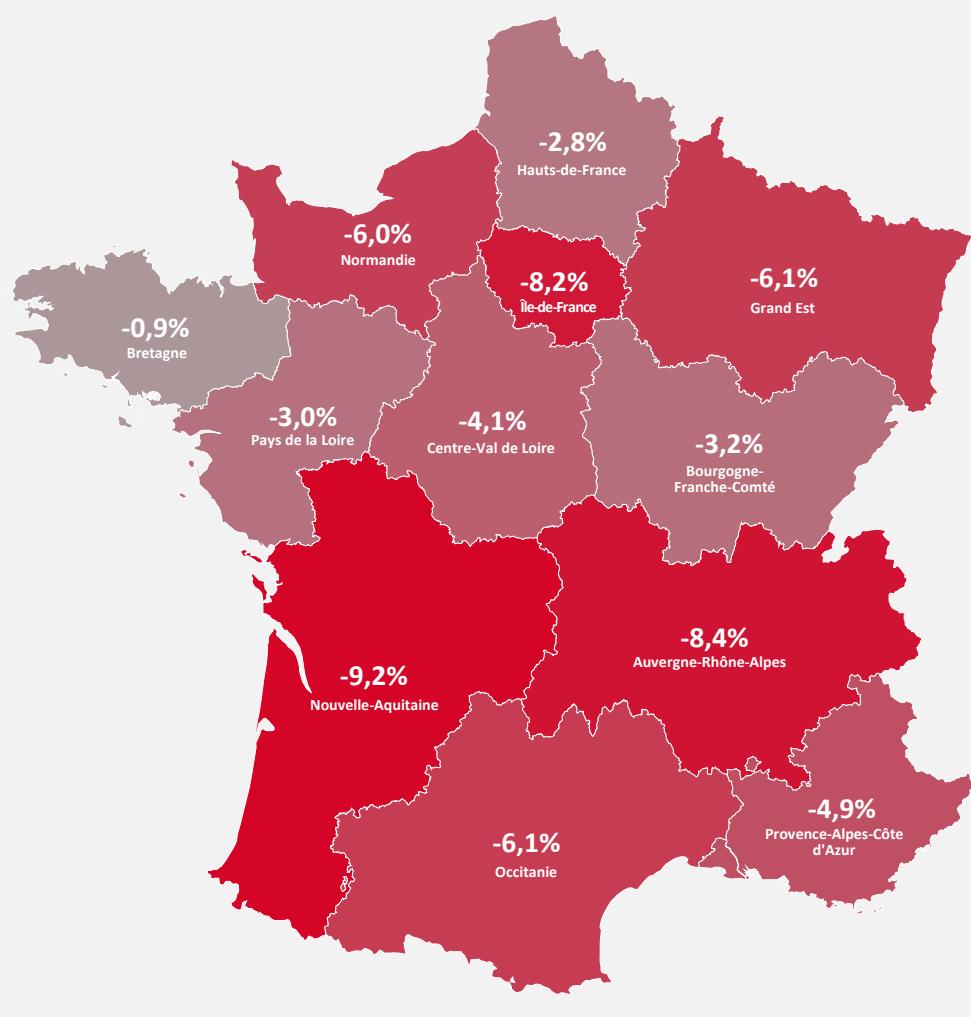


LA FRANCE DES RÉGIONS

Avril 2025 par rapport à avril 2024.

Toutes les régions métropolitaines sont en baisse.

La baisse du recours à l'intérim est généralisée sur le territoire, avec des variations régionales allant de -0,9 % en Bretagne à -9,2 % en Nouvelle-Aquitaine. Ces écarts régionaux traduisent des dynamiques économiques différenciées et impliquent des ajustements territorialisés dans la gestion RH des entreprises et des agences d'emploi.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDII.

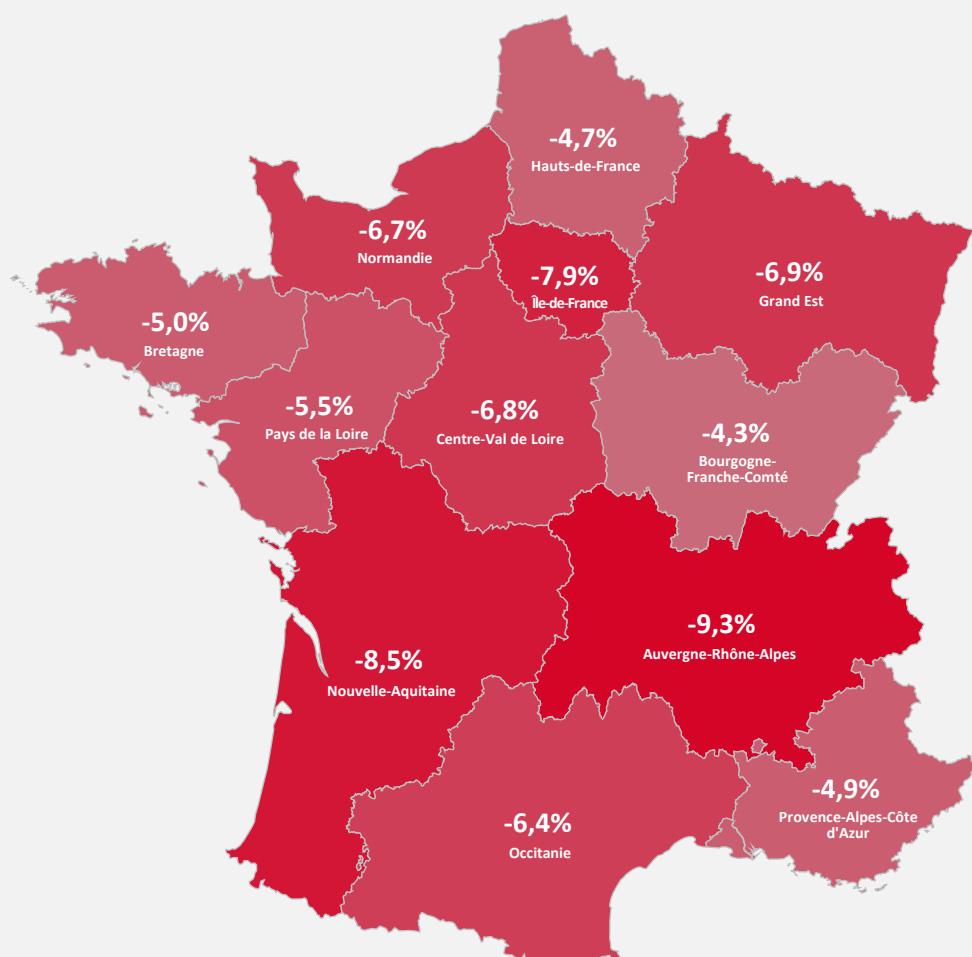


LA FRANCE DES RÉGIONS

Avril 2025 par rapport à avril 2024.

Cumul annuel : janvier-avril 2025 (%)

Au cours des quatre premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -6,8 % par rapport à la même période en 2024.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Sici Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Sici Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Sici Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDII.

